



CHARTRE D'ENGAGEMENT ET D'OBJECTIFS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

L'entreprise Voyages MAUGER, 72 LA FERTE BERNARD, s'engage dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂ et d'intégration de la prévention du risque routier de ses activités de transport routier de voyageurs, concrétisée par la présente charte.

L'entreprise a au préalable réalisé un diagnostic CO₂ qui lui a permis :

- d'établir un état des lieux initial de référence et de retenir un périmètre d'engagement ;
- de définir des indicateurs de performance environnementale et de chiffrer un objectif de réduction à atteindre sous trois ans pour chacun d'entre eux ;
- de définir un plan d'actions en retenant au moins une action par axe (le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation/management) afin d'atteindre l'objectif ainsi fixé.

Ces éléments sont repris dans la fiche de synthèse relative à l'état des lieux initial, issue de l'outil « objectif CO₂ » annexée à la présente charte.

L'entreprise, dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la sécurité routière au bénéfice de ses salariés, passagers et autres usagers de la route, a défini :

- un état des lieux initial de référence et désigné un chef de projet interne ;
- un plan d'actions, au delà de son Document Unique et de ce qui est réglementairement exigible, en retenant volontairement au moins une action par axe (management des déplacements, des communications, du véhicule et des compétences) ;
- un indicateur de performance qu'est l'accidentologie responsable corporelle et matérielle à suivre durant les trois ans de son engagement ;

Ces éléments sont repris dans la fiche de synthèse relative à la Sécurité Routière annexée à la présente charte.

L'entreprise s'engage à :

- mettre en œuvre le plan d'actions issu de son diagnostic CO₂ et en assurer le suivi ;
- mettre en œuvre le plan d'actions relatif à la **sécurité routière** et en assurer le suivi ;
- transmettre au comité de suivi tous les ans (à la date anniversaire de la signature de la présente charte) et durant les trois années d'engagements, les fiches de synthèse de suivi, incluse dans les tableurs « Sécurité Routière » et « Engagements volontaires » pour le CO₂

Le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) s'engagent à :

- fournir à l'entreprise les logos « Objectif CO₂ » et « sécurité routière » associés à la charte afin qu'elle puisse valoriser sa démarche ;
- faire figurer le nom de l'entreprise sur les listes des entreprises signataires de la charte ;
- fournir une assistance dans le cadre du suivi et de l'évaluation des actions menées par l'entreprise ;
- valoriser l'engagement du transport routier de voyageurs en faveur du développement durable et de la sécurité routière.

L'entreprise peut utiliser les logos "Objectif CO₂" et « sécurité routière » associés à la démarche pendant toute la durée des plans d'actions et peut librement faire référence à son engagement d'entreprise signataire.

L'attention de l'entreprise est toutefois attirée sur le fait que le droit d'utiliser les logos est soumis au respect des engagements pris par elle. A défaut, l'État, l'ADEME et la CARSAT se réservent le droit d'exclure l'entreprise de la démarche. Dans ce cas, l'entreprise ne pourra plus utiliser les logos qui y sont associés et sera exclue de la liste des entreprises signataires de la charte.

A Nantes, le 13 DEC. 2012

Le Préfet de la région
Pays de la Loire

Pour le Préfet et par délégation
Le chef de la division des transports routiers

Sylvie GUIMERA

L'entreprise,
Le Directeur

SAS VOYAGES
Z.A. De L'équilibre - CS 901
72405 LA FERTE BERNARD
TEL : 02 43 93 07 77 - Fax : 02 43 71 24 07
SIRET : 393 042 010 00018 - APE : 79

Hervé GUILLEMAIN

L'Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie,
Le Directeur Régional
par intérim

Christian FROUIN

Le Préfet de la Sarthe

Pascal LELARGE

Pascal LELARGE

La Caisse d'Assurance Retraite et
de Santé au Travail,
Le Directeur

François-Xavier JOLY

